

Strasbourg le 12 avril 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Sœur Blandine KLEIN, élue Supérieure générale de la congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg**

**Les Sœurs de la Charité de Strasbourg réunies en chapitre général du 14 au 22 mars 2019, sous la présidence de Monseigneur Luc Ravel, Archevêque de Strasbourg, ont élu pour un mandat de six ans Sœur Blandine Klein. Infirmière puis cadre de santé de formation, Sœur Blandine Klein a fait profession en 1986 à la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg, avec cette élection, il s'agit de son deuxième mandat de supérieure générale.**

Ont également été élues conseillères : Sœur M. Brigitta Buchler (communauté d'Heppenheim), Sœur Bernadette Kopff (communauté de la maison de retraite Saint-Charles à Schiltigheim), Sœur Marie Keller (communauté de la clinique Sainte-Anne à Strasbourg) et Sœur Marie-Edith Lerch (communauté de la Maison de retraite Sainte-Famille à Montigny-Lès-Metz)

La Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg, c'est aujourd'hui une centaine de sœurs de 56 à 99 ans, parmi elle, une trentaine de sœurs allemandes.

En 2018 la Congrégation d'Heppenheim (Allemagne), qui fut une Province de la Congrégation de Strasbourg, de 1921 à 1971, a souhaité revenir aux sources en rejoignant Strasbourg au regard des effectifs et de l'âge de la trentaine de sœurs composant cette communauté.

22 sœurs vivent sur le site de la Toussaint à la communauté de la Maison Mère, au généralat ou au noviciat. Une vingtaine de sœurs elles, aînées, vit sur ce même site mais dans la Maison Sainte Catherine, où elles sont accompagnées et soignées par des professionnels laïcs et des sœurs.

La congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg poursuit son œuvre à travers la Fondation Vincent de Paul qu'elle a créée il y a bientôt 20 ans.

**Contact pour demande d'interview :**  
**Sœur Blandine KLEIN : 03 88 21 73 00**  
[secr.general.csc@free.fr](mailto:secr.general.csc@free.fr)

Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg  
15 rue de la Toussaint 67000 Strasbourg

## **ANNEXE :**

### **La pérennisation de la congrégation des Sœurs de la Charité à travers la Fondation Vincent de Paul :**

Dans les années 1990, face à l'absence de nouvelles vocations et l'avancée en âge des religieuses, la congrégation réfléchit à la pérennisation de son œuvre. C'est ainsi qu'en 2000, elle crée la Fondation Vincent de Paul, une Fondation reconnue d'utilité publique.

Cette forme juridique répondait parfaitement aux attentes des sœurs quant à l'avenir de leurs différentes maisons. La Fondation consiste donc non seulement dans l'affectation de biens déterminés, dont l'ensemble constitue le fonds de dotation, à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général, mais également dans une déclaration de volonté du fondateur (acte authentique ou testament).

Dès janvier 2001, les missions de la Fondation se développent dans le Bas-Rhin et en Lorraine dans le cadre d'une dizaine d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux à but non lucratif, dans le respect de ses statuts et de sa charte élaborée par les sœurs fondatrices.

En 2019, la Fondation Vincent de Paul compte plus de 30 sites dans le Bas-Rhin, en Moselle et Meurthe et Moselle, des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux pour malades (le Groupe Hospitalier Saint Vincent, ses 4 cliniques et son institut de formation en soins infirmiers), personnes âgées (12 EHPAD – établissements pour personnes âgées dépendantes), enfants (plus de 900 places et mesures dans la protection de l'enfance, le handicap et la santé mentale), et la solidarité (soin, hébergement, asile). La Fondation Vincent de Paul compte plus de 2500 salariés et 400 bénévoles.

### **La Congrégation et la vie des établissements :**

Plusieurs établissements, historiquement créés ou gérés par la Congrégation abritent des communautés de la Congrégation. Dans les maisons d'enfants de Lettenbach, dans les Maisons de retraite Bas-Château, Poincaré en Meurthe et Moselle, dans la Maison de retraite Sainte Famille à Montigny-Lès-Metz (57) et dans la Maison de retraite Saint Joseph à Strasbourg, dans les cliniques Sainte Anne, Sainte Barbe et de la Toussaint, ou encore avec la Communauté de Sainte Barbe, à l'Escale Saint Vincent pour le secteur Solidarité, les sœurs présentent restent en contact avec les salariés et les usagers.

Quotidiennement, les sœurs aînées prient pour les établissements de la Fondation Vincent de Paul, elles connaissent et portent un grand intérêt aux projets de la Fondation. C'est par la prière qu'elles se sentent responsables du devenir de la Fondation et d'autres engagements concrets symbolisent leur soutien : aumôneries, aide aux animations, visites aux résidents des EHPAD hospitalisés, tricots...

D'autres communautés sont installées à Colmar (à l'Hôpital civil), à Andlau, à Saverne (à la Maison Saint Paul) et donc désormais, en Allemagne avec Heppenheim et Heidelberg.

La Supérieure Générale de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg est membre du collège fondateur du Conseil d'administration. Elue au BCA en qualité de Secrétaire, elle prend part aux orientations décidées pour la Fondation.

Le conseil de congrégation nomme les 5 membres du collège fondateur du CA.

## **L'histoire de la congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg :**

L'histoire de la congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg débute en 1734, avec la création de cette congrégation pour le service des pauvres et des malades, dans les hôpitaux publics, les prisons, dans la prise en charge des enfants abandonnés ou en difficulté et auprès des personnes âgées.

Le Cardinal de Rohan, alors Evêque de Strasbourg connaissait le travail des Filles de la Charité, fondées par Vincent de Paul en 1633. Il prend des contacts à Paris dans le but de faire bénéficier les hôpitaux de son diocèse du travail des Filles de la Charité. Confronté à un refus, il décide de dupliquer ce qu'il a vu, en fondant sa propre congrégation, ainsi sont nées les sœurs de la Charité de Strasbourg.

Le premier hôpital ayant bénéficié de cette organisation a été l'hôpital public de Saverne en juin 1734. Petit à petit tous les hôpitaux publics d'Alsace et de Lorraine font appel aux services des sœurs. La communauté la plus conséquente est celle des hôpitaux civils de Strasbourg, qui comptait jusqu'à 150 membres actifs dans les différents services hospitaliers. Un service de soins à domicile est toujours adjacent aux petits hôpitaux locaux et une ferme aux établissements pour personnes âgées...

Les demandes se diversifient : orphelinat par exemple avec la prise en charge de la maison des enfants trouvés à Strasbourg en 1749 ; la colonie d'Ostwald qui est probablement le précurseur du centre éducatif fermé en 1853....

Après 1850, le nombre des sœurs et leur besoin de formation fait que la congrégation, en plus des insertions publiques, acquière des œuvres dans l'hospitalier (clinique de la Toussaint, clinique Sainte Barbe...), pour la prise en charge des personnes âgées (maison de retraite saint Charles à Schiltigheim par exemple), dans le secteur de l'enfance (orphelinat à Lettenbach en Moselle devenu depuis Les Maisons d'enfants de Lettenbach)

Après 1830, le modèle mis en place par le Cardinal de Rohan, conduit par des supérieurs hommes et femmes qui y croyaient fait des émules... et des fondations en Allemagne, dans les pays austro hongrois, voient le jour. Aujourd'hui, toutes ces congrégations religieuses sont regroupées en Fédération et compte environ 3500 sœurs de la charité à travers le monde. Ce modèle qui sert de référence pour toutes les créations d'établissements ou de congrégations est : un besoin identifié, une personne initiatrice d'une réponse apportée, une organisation mise en place.

La création des congrégations, en Europe....

1832 : Munich

1832 : Vienne

1834 : Fulda

1839 : Innsbruck

1841 : Paderborn

1846 : Fribourg

1857 : Hildesheim

1858 : Untermarchtal

1862 : Augsburg

1921 : Heppenheim

...en Asie :

1965 : Suwon – Corée

1973 : Mananthavady – Inde

**En 1994, cette Fédération Internationale s'affilie à la Famille Vincentienne composée de :**

- la Congrégation des Prêtres de la Mission,
- la Congrégation des Filles de la Charité,
- l'Association Internationale de la Charité,
- la Société de Saint Vincent de Paul,
- les Jeunesses Mariales,
- les Missionnaires Laïcs Vincentiens,
- l'Association de la Médaille Miraculeuse,
- les Missions Populaires,
- les Religieux de Saint Vincent de Paul,
- les Sœurs de Sainte Jeanne Antide Touret,
- les Sœurs de la Charité de la Fédération de Seton.

Avec les membres et les organisations vincentiennes dans le monde, la congrégation est consciente de l'interdépendance des problèmes de pauvreté et des bouleversements du monde. Fidèle au message évangélique et à saint Vincent de Paul, elle s'engage avec les pauvres pour agir ensemble contre les exploitations et l'avalissement des hommes.

Elle approfondit et développe les liens de famille spirituelle et de collaboration au service des pauvres pour la promotion humaine, la justice et la paix.